

E	Occupation du domaine public à caractère commercial						
			Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Zone 5
1	Extension d'activité commerciale par un étalage ou une terrasse ouverte	le m ² par an	76,60 €	46,80 €	46,80 €	31,70 €	26,30 €
2	Installation de mobilier mobile supportant des affiches, menus...	le m ² par an	31,40 €	29,40 €	29,40 €	21,40 €	17,80 €
3	Extension d'activité commerciale par une terrasse fermée (les terrasses fermées ne peuvent pas comporter de fondation, scellement ou fixation d'aucune sorte sur le domaine public)	le m ² par an	348,40 €	140,10 €	140,10 €	51,20 €	42,50 €
4	Extension d'activité commerciale par une contre terrasse	le m ² par an	104,20 €	93,40 €	93,40 €	31,70 €	26,30 €
5	Occupation du domaine public pour commerces ambulants	le m ² par an	Non autorisé	305,30 €	305,30 €	21,40 €	17,80 €
6	Occupation du domaine public pour commerces ambulants : Emplacements ponctuels	le m ² par journée	Non autorisé	11,90 €	11,90 €	2,70 €	2,10 €
7	Occupation du domaine public liée à une activité commerciale n'entrant pas dans la définition des tarifs 1 à 6.	le m ² par an	398,70 €	373,30 €	373,30 €	398,70 €	330,90 €
8	Guides files pour organisation des files d'attente : surface du rectangle circonscrit au dispositif.	le m ² par an	0,20 €	0,20 €	0,20 €	Non autorisé	Non autorisé

Zone 1 : Secteur sur la dalle Valmy (quartier d'affaires de la Défense).

Zone 2 : Terrasses de la Seine à l'Arche et rues et espaces qui les bordent.

Zone 3 : Esplanade Charles de Gaulle et Place François Mitterrand.

Zone 4 : Centre ancien de la ville.

Zone 5 : Territoire non compris dans les autres zones.

Article 3 : Reconduit pour l'année 2019 les tarifs en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2018 concernant les tarifs et redevance des marchés forains d'approvisionnement :

	Droits de place et fourniture de matériel, appliqués aux abonnés (hors taxes)	
1	- Emplacement (le mètre linéaire de façade marchande)	1,94 €
2	- Emplacement découvert (le mètre linéaire)	1,43 €
3	- Fourniture de matériel (1 table de 2 m)	0,67 €
4	- Fourniture de matériel (1 tréteau)	0,24 €
5	Droits de place pour tous les commerçants non abonnés	Tarifs n° 1 et 2 majorés de 60 %
6	Droits de place pour tous les commerçants non abonnés lors des périodes d'application du tarif réduit décidées après avis de la commission consultative des marchés forains, les mardis sur le marché du Centre	Tarifs n° 1 et 2 minorés de 20 %
7	Fournitures de matériel pour tous les commerçants non abonnés	Tarifs n°3 et 4 majorés de 60 %
8	Carte de commerçant non abonné des marchés	16,55 €